

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2008

Etaient présents : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – Jeanne GRANJON – Jean-Paul CHABANNY – Nathalie LE GALL – François MATHEVET – Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – Danielle ROCHE – Jean-Baptiste CHOSSY – Paul JOANNEZ – Colette BARTHELEMY – Jean-Pierre GUYONY – Pierre GRANGE – Jean-Pierre GUICHARD – Colette GASSMANN – René BENEVENT – Isabelle PINON – Alexandra DUFOUR – Jean CELLIER – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – Ghislaine POYET – René FRANÇON – Béatrice DAUPHIN – Catherine DE VILLOUTREYS – Delphine MANSAT – Philippe BOYER – Narcisse OLLE – Marie-José FAURE – Norbert VERRIER – Delphine DURIAUX – Nicole TOUBIN

Absents excusés : Olivier JOLY – Danielle ROCHE – René BENEVENT – Alexandra DUFOUR – Béatrice DAUPHIN – Marie-José FAURE

Pouvoir de : Olivier JOLY à Alain LAURENDON
Danielle ROCHE à Nathalie LE GALL
Alexandra DUFOUR à Jocelyne SIENNAT
Béatrice DAUPHIN à François MATHEVET
Marie-José FAURE à Narcisse OLLE

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Nathalie LE GALL est désignée secrétaire de séance.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire a tenu à intervenir pour rappeler l'importance du débat d'orientation budgétaire et donner les grandes lignes du budget 2009.

C'est pourquoi il a précisé que l'évolution des charges de fonctionnement devrait être maîtrisée et qu'elle conduirait les élus et les services à faire des efforts pour dépenser mieux, et maîtriser au mieux les consommations, notamment en privilégiant toute action qui serait susceptible de générer des économies d'énergies.

L'objectif sera de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante, pour que le financement des dépenses d'investissement limite le recours à l'emprunt.

II – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

Ce dernier n'appelle aucune remarque.

III – AFFAIRES GENERALES

1) Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2008-108 - Bail locatif – immeuble situé 10 rue de la république

Ø Bail locatif conclu avec Monsieur Maurice FILLON, pour le logement situé 10 rue de la République à Saint-Just Saint-Rambert.

Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 6 ans, qui commence à courir le 1^{er} décembre 2008, pour se terminer le 30 novembre 2014.

Décision n° 2008-109 - Remise en état du site Hugo Soie – Travaux de menuiserie - Complément

Ø En vue d'améliorer l'isolation de l'ensemble des menuiseries du site Hugo Soie, la plus value proposée dans l'offre initiale de la Société MCS DEREYMOND Alain, qui s'élève à 668 € HT, soit 798.93 € TTC est retenue.

Décision n° 2008-110 - Fournitures pour les espaces verts

Ø Marché à procédure adaptée correspondant à la fourniture pour les espaces verts, aux entreprises suivantes :

§ Lot n° 1 : jeunes plantes annuelles

Montant minimum : 3 000 € TTC

Montant minimum : 5 500 € TTC

§ Lot n° 2 : jeunes plants géraniums lierres

Montant minimum : 2 500 € TTC

Montant maximum : 3 500 € TTC

§ Lot n° 12 : jeunes plants bisannuels

Montant minimum : 2 000 € TTC

Montant maximum : 3 000 € TTC

Attributaire : la Société GRAINES WOLTZ sise 23 rue Denis Papin à COLMAR (68 000)

§ Lot n° 3 : désherbant PJT, zone plantée pour une surface de 20 ha

Montant total : 4 780.41 € TTC

§ Lot n° 4 : désherbant PJT, zone non cultivée pour une surface de 4 ha

Montant total : 1 233.32 € TTC

§ Lot n° 5 : désherbant systémique foliaire : environ 200 litres

Montant total : 1 997.32 € TTC

§ Lot n° 6 : fertilisation de 2 terrains de foot de 8 000 m² chacun

Montant total : 2 146.93 € TTC

- § **Lot n° 8 : Engrais, désherbant gazon pour 4 000 m²**
 Engrais soluble pour plante à massif : 8 X 25 kg (18.12.18)
 Engrais massif avant plantation : 10 X 25 kg (16.8.10)
 Engrais soluble pour plantes à massif : 8 X 25 kg (7.12.4+2)

Montant total : 1 393.34 € TTC

- § **Lot n° 14 : désherbant sélectif arbustes pour 4 ha**

Montant total : 1 101.16 € TTC

Attributaire : la Société BHS sise les Carneaux, 1 rue du Gué Malay – BP 81 à VEMARS (95 470)

- § **Lot n° 7 : désherbant sélectif pour 2 terrains de foot de 8 000 m² chacun, prêt et pose levé**

Montant total : 66.25 € TTC

Attributaire : la Société CID sise ZI du Buisson, rue M. Seguin à ROCHE LA MOLIERE (42 230)

- § **Lot n° 9 : terreau production plantes**

Montant total : 4 343.64 € TTC

Attributaire : la Société DURANTIN SAS sise la Mure, Leymieux à CHAGNON (42 800)

- § **Lot n° 10 : paillage pour massif : coque de cacao**

Montant total : 904.77 € TTC

Attributaire : la Société AGRI SUD EST Centre sise route de Saint-Etienne à FEURS (42 110)

Décision n° 2008-111 - Marché de surveillance 2009

- Ø Marché à procédure adaptée, sous forme de bons de commande, correspondant à la surveillance des sites de la Commune, à la Société ALARME ET SURVEILLANCE sise Montagneux à MONTBRISON (42 600), aux conditions suivantes :

Montant minimum : 500 €

Montant maximum : 8 000 € TTC

Décision n° 2008-112 - Formation logiciel Némausic GRH

- Ø Marché à procédure adaptée, correspondant à la formation DADSU sur site, du personnel du service de gestion des Ressources Humaines, à la Société NEMAUSIC, pour un coût total de 478.40 € TTC.

Décision n° 2008-113 - Réfection de 4 courts de tennis à la Quérillère – Approbation d'un marché complémentaire

- Ø Marché complémentaire conclu avec l'entreprise SUPERSOL, d'un montant total de 19 093.54 € TTC, portant désormais le montant du marché à 57 280.62 € TTC.

Décision n° 2008-117 - Vérifications générales sécurité, hydraulique, électricité, gaz

- Ø Marché à procédure adaptée correspondant aux vérifications générales sécurité hydraulique, électrique, gaz, à la Société NORISKO EQUIPEMENTS, sise 19D rue de la Télématique à SAINT-ETIENNE (42 954), aux conditions suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - vérification hydraulique : | 376.74 € TTC |
| - vérification des installations électriques : | 5 781.46 € TTC |
| - vérification des installations gaz : | 3 988.66 € TTC |
| - vérification de 4 harnais : | 25.00 € TTC |

Montant total 10 171.86 € TTC

Le présent marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2009, renouvelable expressément 3 fois par période d'un an.

Décision n° 2008-118 - Marché correspondant à la désinsectisation restaurant scolaire quartier Saint-Just, au nettoyage des hottes cuisine des 2 restaurants scolaires, de la crèche halte garderie et de la salle de l'embarcadère, à la désinfection des fontaines d'eau potable et à la campagne de dératisation

Ø Marché à procédure adaptée correspondant à la « désinsectisation du restaurant scolaire quartier Saint-Just, au nettoyage des hottes de cuisine des 2 restaurants scolaires, de la crèche halte garderie et de la salle de l'Embarcadère, à la désinfection des fontaines d'eau potable et à la campagne de dératisation, à la Société ISS HYGIENE SERVICES sise 8 rue du Vercors – BP 257 à SAINT-ETIENNE (42 014), aux conditions suivantes :

- Désinsectisation restaurant scolaire, quartier St-Just :	222.46 € TTC
- Nettoyage des hottes de cuisine des 2 restaurants scolaires, de la crèche et de la salle l'Embarcadère :	795.34 € TTC
Changement des filtres :	389.59 € TTC
- Désinfection des fontaines d'eau potable :	62.19 € TTC
- Dératisation :	
1 passage complet :	1 895.66 € TTC
1 contrôle :	947.83 € TTC
Stock de raticide (160 kg) :	503.02 € TTC

Montant total : 4 816.09 € TTC

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009, renouvelable expressément 3 fois par période d'un an.

Décision n° 2008-119 - Mission contrôle technique pour les travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants

Ø Marché à procédure adaptée correspondant à la mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants, à la Société ALPES CONTROLES, aux conditions suivantes :

Missions :

- L relative à solidité des ouvrages,
- LE relative à la solidité des existants,
- SEI relative à la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public,
- HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,
- ATHAND attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

Montant de la prestation :

Forfait : 2 200 € HT

Option HAND + ATHAND : 900 € HT

Décision n° 2008-120 - Mission sécurité protection santé pour les travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants

- Ø Marché à procédure adaptée correspondant à la mission sécurité protection de la santé pour les travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants, à la Société NORISKO COORDINATION, pour un coût total de 1 520 € HT.

Décision n° 2008-121 - Convention de mise à disposition – Association Immobilière – rue du Onze Novembre

- Ø Convention de mise à disposition pour les locaux situés rue du Onze Novembre à Saint-Just Saint-Rambert, faisant partie des immeubles cadastrés section 250 AI n° 412 et d'une surface d'environ 125 m², conclue avec l'Association Immobilière de Saint-Just Saint-Rambert, propriétaire.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une redevance :

Loyer initial : 1 419.54 €

Loyer actuel : 1 700.56 €

Somme restant à payer à ce jour :

$1\,700.56 - 1\,419.54 = 281.02$ € pour 12 mois

Pour 9 mois : $281.02 \times 9/12 = 210.76$ €

La présente convention est conclue pour une durée de 9 mois, qui commence à courir le 1^{er} décembre 2007, pour se terminer le 31 août 2008.

Décision n° 2008-122 - Bail locatif – Association Immobilière - rue du Onze Novembre

- Ø Bail locatif pour les locaux situés rue du Onze Novembre à Saint-Just Saint-Rambert, faisant partie des immeubles cadastrés section 250 AI n° 412 et d'une surface d'environ 125 m², conclu avec l'Association Immobilière de Saint-Just Saint-Rambert, propriétaire.

Le présent contrat de location est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 1 700.56 €, que le preneur s'oblige à payer en quatre termes égaux à l'échéance des 30 novembre, 27 février, 31 mai, 31 août de chaque année.

Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 6 ans, qui commence à courir le 1^{er} septembre 2008, pour se terminer le 31 août 2014.

Décision n° 2008-123 - Convention de mise à disposition – Association Immobilière – rue Jayol

- Ø Convention de mise à disposition des locaux situés 3 et 5 rue Jayol faisant partie des immeubles cadastrés section 250 AI n° 422 et 423 et d'une surface d'environ 390 m², conclue avec l'Association Immobilière de Saint-Just Saint-Rambert, propriétaire.

Le présent contrat de location est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle de 8 280.28 €, que la mairie s'oblige à payer à l'échéance du 31 décembre de l'année 2007. Concernant l'année 2008, le montant de la redevance est le suivant :

Montant annuel : 8 280.28 €

Montant pour l'année 2008 : 8 280.28 €

Somme restant à payer à ce jour :

Pour 2007 : $8\,280.28 - 7\,213.03 = 1\,067.25$ €

Soit un total dû à ce jour de : 9 347.53 €

La présente convention est conclue pour une durée de 24 mois, qui commence à courir le 1^{er} janvier 2007, pour se terminer le 31 décembre 2008.

Décision n° 2008-124 - Bail locatif – Association Immobilière – 3 et 5 rue Jayol

- Ø Bail locatif pour les locaux situés au rez-de-chaussée, des 3 et 5 rue Jayol à Saint-Just Saint-Rambert, faisant partie des immeubles cadastrés section 250 AI n° 422 et 423, et d'une surface d'environ 195 m², conclu avec l'Association Immobilière de Saint-Just Saint-Rambert, propriétaire.

Le présent contrat de location est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 4 140.14 €, que le preneur s'oblige à payer en quatre termes égaux à l'échéance des 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 6 ans, qui commence à courir le 1^{er} janvier 2009, pour se terminer le 31 décembre 2014.

Décision n° 2008-125 - Achat de matériel, produits d'entretien et d'hygiène pour les services municipaux – Avenant n° 1 aux lots n° 7 et 9

- Ø Avenant n° 1 aux lots n° 7 et 9 du marché d'achat de matériel, produits d'entretien et d'hygiène pour les services municipaux, prenant en compte, à compter du 2 janvier 2009, le changement de dénomination de la Société ADISCO FOURNIER qui devient France Collectivité Hygiène.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Décision n° 2008-126 - Service des Ressources Humaines – formation sur site « absences/congés »

- Ø Marché à procédure adaptée, correspondant à la formation sur site « absences / congés », du personnel du service de gestion des Ressources Humaines, à la Société NEMAUSIC, pour un coût total de 837.20 € TTC.

Décision n° 2008-127 - Achat et livraison de fioul et carburant – lot n° 2 : approvisionnement des véhicules en carburants à la station avec cartes magnétiques – marché complémentaire

- Ø Marché complémentaire conclu en application des dispositions de l'article 35-II-4° du code des marchés publics, un, avec la Société TOTAL France.

Le présent marché complémentaire porte le montant maximum d'approvisionnement en gasoil à 24 000 litres.

Décision n° 2009-1 - Convention pour la mise à disposition de locaux au profit de l'Office des Arts et de la Culture

- Ø Convention de mise à disposition conclue avec l'Office des Arts et de la Culture, à titre gratuit, pour :

§ les locaux suivants :

- la salle du Prieuré, sis rue Désimiane de Montchal,
- l'Embarcadère, sis avenue des Barques,

§ ainsi que les biens mobiliers, équipements techniques et aménagements nécessaires à la bonne utilisation des salles de spectacles.

Par la présente convention, l'association est autorisée, pour le bon déroulement et les besoins de la saison culturelle, à mettre à disposition d'un tiers les locaux communaux précités.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

2) Nouveau passeport – Implantation de deux stations d'enregistrement – Approbation de la convention à conclure avec l'Etat

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la convention relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans les communes, telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Elle donne un accord de principe, l'autorisant, en cas de besoin, à recourir au prêt d'une station mobile d'enregistrement, dans des délais raisonnables, et l'autoriser à signer la convention correspondante, au cas par cas.

IV – COMMUNICATION

1) Attribution du marché correspondant à la réalisation du bulletin municipal mensuel

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer le marché correspondant à la réalisation du bulletin municipal mensuel « Au fil de l'Eau » à la Société APICOM de Saint-Priest en Jarez, aux conditions définies ci-dessous :

a)	Désignation	Prix unitaire HT par exemplaire	
Offre de base	Journal mensuel « Au fil de l'eau »	8 pages	12 pages
		0.802 €	1.143 €
Option 1	Manchette avec mise sous film lors d'un évènement spécial avec texte	Prix unitaire supplémentaire HT par exemplaire	
		0.185 €	
Option 2	Jeux – Fiches pratiques pouvant être découpées en dernière page	Prix unitaire supplémentaire HT par exemplaire	
		0.02 €	

b) Sur la base des tarifs publicitaires suivants :

Format	Bandeau (12.5 x 5.5 cm)	Carré (6 x 5.5 cm)
Nbre parutions	HT	HT
Unitaire	185 €	185 €
3 insertions	395 €	295 €
4 insertions	495 €	365 €
5 insertions	610 €	445 €
8 insertions	915 €	670 €
4 ^{ème} de couverture	480 € emplacement unique au format (10 x 15 cm)	

- c) pour un nombre d'exemplaires mensuel fixé à : 6 300
- d) La Société APICOM s'engage à reverser à la Commune, en contrepartie des recettes provenant des encarts publicitaires, la somme annuelle de 14 500 € HT, soit 17 342 € TTC.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, et renouvelable expressément 2 fois par période d'un an.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

V- PERSONNEL

1) Approbation du contrat d'apprentissage à conclure avec la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle – Agent polyvalent de restauration

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le contrat d'apprentissage à conclure, à compter du 1^{er} janvier 2009, avec la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle tel qu'il vient de lui être présenté.

Le coût de la rémunération de l'apprentie sera fixé en application des dispositions de l'article D 6222-26 du code du travail.

Elle habilite Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

VII – FINANCES

1) Ouverture de crédits – Budget communal – Exercice 2008

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la proposition d'ouverture de crédit qui vient de lui être présentée, à savoir :

Ø Budget communal

Libellé	Article S/Fonct Op	Montant
Site Internet	205.020.476	6 250
Serrurerie	2313.020.458	6 000
Libellé	Article S/Fonct Op	Montant
Matériel service divers	2188.020.243	1 750
Matériel crèche	2188.64.308	2 200
Mobilier urbain	2152-822-472	1 250
Hugo Soie	2313-020-465	17 500

2) Débat sur les orientations budgétaires 2009 de la Commune, des services annexes de l'eau et de l'assainissement

Un document préparatoire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du Conseil Municipal.

Au cours de son exposé, Monsieur Jean-Paul CHABANNY a commenté certains points relatifs à la gestion et à la situation budgétaire de la collectivité :

- communication de quelques chiffres significatifs concernant la population, le patrimoine et la configuration géographique de la Commune,
- l'évolution de la dette de la collectivité qui reste mesurée,
- l'évolution de la fiscalité,
- l'évolution des dépenses et recettes d'exploitation,
- les effectifs du personnel communal,
- l'évolution des contributions,
- les projets concernant le secteur enfance/jeunesse notamment avec la création du jardin d'enfants et le fonctionnement de la restauration scolaire, dont la qualité reste appréciée.

En ce qui concerne les recettes d'exploitations, il explique qu'au-delà des traditionnelles dotations d'Etat, qui évolueront faiblement, la Commune pourrait bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement d'un montant légèrement supérieur à celle de 2008, en raison de la nouvelle population de la Collectivité.

Il a poursuivi son exposé avec l'analyse des dépenses et recettes d'investissement, en indiquant que la Commune orienterait son action dans les domaines suivants :

- acquisitions immobilières,
- acquisition de matériel et mobiliers divers,
- construction et aménagement de plusieurs bâtiments,
- construction d'équipements sportifs,
- poursuite de l'opération urbaine,
- réalisation de divers travaux d'aménagements de voirie.

Outre les financements traditionnels, il a précisé que le recours à l'emprunt resterait mesuré.

Quant aux services annexes de l'eau et de l'assainissement, après avoir rapidement présenté l'état de la dette et les évolutions des tarifs, il énumère les orientations en matière d'investissement parmi lesquelles devrait être réalisées :

- l'aménagement de la rue Godyn et les réseaux,
- les travaux de branchement en plomb,
- et autres actions de renforcement et rénovation de réseaux (marchés à bons de commande).

A l'issue de cette présentation, une discussion s'est engagée :

Monsieur Narcisse OLLE situe par une première déclaration le Débat d'Orientation Budgétaire au niveau national. Il constate que les concours financiers de l'Etat diminueront. Il reste pessimiste sur l'évolution de l'enveloppe des dotations de l'Etat, tout en notant une augmentation plus importante des bases de la taxe foncière bâtie qu'en 2008.

Il formule ensuite plusieurs remarques :

- absence d'information sur les taux des impôts,
- il estime le coût de la construction de la future MJC à environ 6 millions d'euros.
- évocation de la crue de la Loire des 1^{er} et 2 novembre 2008,
- caractère urgent pour l'acquisition de terrains en vue d'y implanter des logements sociaux,
- évolution à la hausse du personnel communal mais les secteurs de l'environnement, de la culture et du social sont encore « déficitaires »,
- aucune évocation de l'audit concernant les budgets annexes.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura certainement une augmentation de la fiscalité, mais qu'il attend les chiffres précis des dotations pour déterminer les taux. Si la collectivité peut bénéficier de toutes les dotations, l'augmentation sera faible.

Monsieur Jean-Paul CHABANNY ajoute qu'une augmentation de 1 % des taux procurerait une recette d'environ 40 000 € (valeur 2008).

Monsieur le Maire indique encore qu'il y a plusieurs années que les effectifs du personnel ont commencé à être renforcés et précise que le marché pour désigner un audit pour l'analyse de la gestion du service de l'eau potable fait l'objet d'une consultation.

Monsieur Alain BERTHEAS intervient également pour rappeler que la fiscalité perçue par la Communauté d'Agglomération Loire Forez est la Taxe Professionnelle Unique et que la principale ressource de l'Etat est la Dotation Globale de Fonctionnement. Il ajoute qu'il n'est pas impossible que la fiscalité mixte soit mise en application en raison des différents transferts de charges. Il rappelle encore que la fiscalité lie les communes et la communauté d'agglomération, ce qui orientera la CALF à établir un pacte financier avec les communes membres.

Monsieur Narcisse OLLE demande plusieurs informations sur différents points de détail :

- l'emprunt qu'il faut retenir pour 2009,
- évolution de la dette,
- évolution des salaires des fonctionnaires,
- répartition des subventions (associations locales, façades...),
- la création d'un jardin d'enfants suite à la déscolarisation des enfants de moins de 3 ans, service significatif d'une régression sociale puisqu'il s'agit d'un service payant et de simple accueil,
- terrain d'implantation de la Maison des Jeunes et de la Culture / Médiathèque
- transformation de l'ex-maison Favier en salle de motricité et de réception.

Monsieur Jean-Paul CHABANNY répond sur le premier point que les montants d'emprunt indiqués n'ont qu'une valeur indicative pour connaître l'évolution possible de la dette, et Monsieur le Maire précise que 3 opportunités de terrain sont en cours d'analyse pour l'implantation des nouveaux locaux de la MJC.

3) Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2009

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, une subvention au titre de la DGE 2009, au taux maximum, pour les travaux d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique.

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, une subvention au titre de la DGE 2009, au taux maximum, pour les travaux d'aménagement d'un jardin d'enfants.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

4) Attribution d'un acompte, par anticipation de la subvention exercice 2009 à la Maison des Jeunes et de la Culture de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer, par anticipation, dès février 2009, un premier acompte de la subvention exercice 2009, à la Maison des Jeunes et de la Culture, d'un montant de 20 000 €.

5) Mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable – Demande de subvention

A l'**unanimité**, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement des travaux de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable, tels que présentés ci-dessus.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer toute convention de financement et pièce administrative se rapportant à ce dossier.

6) Assurances de la Commune – Lot n° 3 « véhicules à moteur » et Lot n° 7 « Tous risques exposition » - Approbation des avenants n° 3 pour régularisation de cotisation 2008

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les avenants à conclure avec la compagnie d'assurances SMACL, afin de régulariser les cotisations annuelles 2008, à savoir :

- avenant n° 3 d'un montant de 396.06 € TTC pour le lot n°3 « véhicules à moteur »,
- avenant n° 3 d'un montant de 950.04 € TTC pour le lot n°7 « tous risques exposition » (exposition temporaire du Musée des Civilisations « Portraits d'ici, Portraits d'ailleurs », « Œuvres de Jean Rouppert » et « Statuettes du Musée de la Diana »).
-

Elle autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

VIII – URBANISME

1) Adhésion au service de fourniture de données cadastrales et cartographiques informatisées mis en place par le SIEL

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de transférer au SIEL la compétence en matière d'informatisation du plan cadastral à compter de l'exercice 2009 et pour une durée de 6 ans.

Elle s'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes, à savoir : 70 € pour les communes ne percevant pas la taxe sur l'électricité, 100 € pour les Communes percevant la taxe et les Communautés de Communes pour leurs besoins propres.

VIII – AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1) Installation d'un 8^{ème} conseiller communautaire titulaire et suppléant

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-7 et L. 5211-10,

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il a été procédé à l'élection des 2 délégués de la Commune à la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Election du 8^{ème} délégué titulaire :

1^{er} Tour

Par 32 voix, Madame Nicole TOUBIN a été désignée 8^{ème} déléguée titulaire.

Election du 8^{ème} délégué suppléant :

1^{er} Tour

Par 32 voix, Madame Marie-José FAURE a été désignée 8^{ème} déléguée suppléante.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture du Supermarché CASINO :

Lors d'un rendez-vous avec le Directeur Régional, Monsieur LAURENDON a eu l'information que le supermarché serait encore ouvert le dimanche 25 janvier, mais qu'ensuite cette opération ne serait plus reconduite.

Fin de séance à 21 heures 20.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 février 2008 à 19h15, salle Hochdoerfer
--